



Objet : Arrêté modificatif portant délégation de fonction et de signature à Mme Marie-Françoise EL HEFNAOUI, 4^{ème} adjointe au maire N°2022-DG-248

Le Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des membres du conseil municipal ;

VU la séance d'installation du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints ;

VU l'arrêté n°2020/DG/132 en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI, 4^{ème} adjointe au maire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de la délégation de fonction et de signature consentie à Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI, 4^{ème} adjointe au maire n°2020/DG/132 du 08 juillet 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI, 4^{ème} adjointe au maire, en matière de :

- Culture
- Patrimoine,
- Tourisme,
- Communication : suivi du site internet de la commune.
Marie-Françoise EL HEFNAOUI travaillera sur cette thématique en collaboration avec Marie AMMIRATI, 2^{ème} adjointe.

ARTICLE 3 : Un spécimen servant de base à l'authentification de la signature et du parafe de Madame Marie-Françoise EL HEFNAOUI figure au terme du présent arrêté.

AR Prefecture

006-210601183-20220929-2022_DG_248-AR
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié sur le site internet de la commune et notifié à l'intéressé.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 30.09.22
Signature de l'intéressée :



Fait à Saint-Cézaire-Sur-Siagne,
le jeudi 29 septembre 2022

Le Maire,



Christian ZEDET

Fonction	NOM et Prénom	Signature	Parafe
4 ^{ème} Adjointe	EL HEFNAOUI Marie-Françoise		